



Ama

## DECISION N° 416

### COMMANDE PUBLIQUE - autres contrats

#### CONVENTION AVEC MME BRAVI ET M BOTTICELLI - EXPOSITION « VESTIGES DE L'AN FER » semaine culturelle « Pompey, Terre d'industrie et de métissage »

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'organisation de la semaine culturelle « Pompey, Terre d'industrie et de métissage » du 18 au 26 avril 2025,

Vu la proposition d'exposition « Vestiges de l'An Fer » des artistes Madame BRAVI et Monsieur BOTTICELLI,

Le Maire,

### DECIDE

De signer une convention avec les artistes Madame Claire BRAVI et Monsieur Hervé BOTTICELLI, dont le siège se situe à Metz, afin de définir les modalités d'organisation de l'exposition « Vestiges de l'An Fer » composée de différentes œuvres, à l'Espace du Faubourg du 18 avril au 11 mai 2025.

Le coût total de ces prestations s'élève à 2000 € TTC.

Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours.



Pompey, le 14 avril 2025

Le Maire,

Laurent TROGRIC

Publié notifié le 15/4/25  
Transmis à la Préfecture le 15/4/25